

Communiqué de presse, le jeudi 28 août 2014

Décision du Tribunal cantonal vaudois **L'hôpital relativise la gravité des erreurs**

La Cour de droit administratif et public du canton de Vaud a rendu hier son jugement concernant les recours déposés par deux entreprises non retenues pour la construction du futur hôpital de Rennaz à l'issue de l'appel d'offres «marché public». La Cour rejette la décision de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais (HRC), de confier l'adjudication de la construction à Steiner SA et lui demande de relancer un appel d'offres. L'hôpital prend acte de la décision et regrette que la Cour qualifie de graves les erreurs commises.

Après avoir entendu toutes les parties, la Cour a estimé que des éléments importants nécessitaient une annulation de la procédure. Elle demande à l'hôpital de lancer un nouvel appel d'offres.

L'HRC prend acte du jugement et va en analyser sans tarder les conséquences sur la suite du projet. Marc-E. Diserens, Président du Conseil d'établissement et de la Commission de construction de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC), regrette l'issue et réagit au jugement: «la justice mentionne des erreurs. Nous les admettons mais en relativisons la gravité». Sur un dossier d'une telle envergure, des erreurs qui ne sont parfois que des imprécisions sont inévitables tant de la part des soumissionnaires, des mandataires que du maître d'ouvrage. La portée financière des erreurs relevées par la Cour est dérisoire (de l'ordre de 0,5 %) au vu des quelque 240 millions du marché.

En outre, l'arrêt de la Cour fait état de garanties bancaires manquantes de la part des soumissionnaires. L'hôpital tient à préciser que s'il a neutralisé ce critère pour l'adjudication, c'est parce qu'il a estimé, sur la base d'analyses des documents demandés, que toutes les entreprises étaient suffisamment solides sur le plan financier. Au surplus, ces mêmes soumissionnaires se sont engagés par écrit à fournir les garanties au moment de la signature du contrat, tel que stipulé dans l'appel d'offres.

Enfin, l'hôpital relève que la décision prise n'a pas fait l'objet de l'unanimité de la Cour, puisqu'un avis minoritaire a été exprimé par un des trois juges, qui estime disproportionnée la décision de faire reprendre la procédure dès le début.

L'hôpital mettra tout en œuvre pour minimiser le retard induit par cette décision. Il a informé l'ensemble de ses collaborateurs du jugement.

L'appel d'offre était soumis aux règles des marchés publics. Cinq entreprises avaient déposé leur dossier et deux avaient fait recours.



HÔPITAL RIVIERA-CHABLAIS
VAUD-VALAIS

Pour en savoir plus:

Marc-E. Diserens, par l'intermédiaire du service communication 021 923 48 46 ou communication@hopitalrivierachablais.ch

Avis aux rédactions:

Un point de presse sera organisé dès que l'Hôpital Riviera-Chablais aura pris connaissance en détail du jugement et qu'il aura arrêté sa stratégie. Une invitation suivra dans le courant de la semaine prochaine.

L'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais (HRC) : rappel

L'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais (HRC) a repris les activités des hôpitaux de la Riviera et du Chablais au 1er janvier 2014. Le nouvel hôpital intercantonal assume aujourd'hui l'exploitation des sites de la Riviera (Vevey Providence, Vevey Samaritain, Montreux et Mottex) et du Chablais (Aigle et Monthey). La fusion s'achèvera avec l'ouverture du nouvel hôpital de Rennaz doté de 300 lits (extensible jusqu'à 360 en comptant la réserve) de soins aigus et de ses deux antennes régionales à Monthey et Vevey. Chaque antenne sera dotée de 75 lits de réadaptation, d'un centre de dialyse et d'un centre médico-chirurgical pour l'accueil des petites urgences.